



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 05879

Numéro SIREN : 533 891 974

Nom ou dénomination : A.G.V.

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2017 sous le numéro de dépôt 33892

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



IMPOT SUR LES SOCIETES

GREFFET
COMMERCES DE NANTERRE
- 1 août 2017
N° 2065-SD
2015
DEPOT N° 33892

Exercice ouvert le 01012015 et clos le 31122015 Régime simplifié d'imposition x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AGV		40 RUE FERNAND PELLOUTIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	
SIRET	5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

		SIRET																	
--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées CONSEIL Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	15 685	Déficit	
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet CONFIDENTIA 18 RUE DE LA REDOUTE 92210 ST CLOUD Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: Lieu BOULOGNE BILLANCOURT	
Tél:		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

1 DIVERS

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Cabinet CONFIDENTIAL

Désignation de l'entreprise AGV Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 40 RUE FERNAND PELLOUTIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro SIRET * 5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETRES (4)

RENOUVELLEMENT

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 4</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	450	450
	Immobilisations corporelles *	028	030	10 200	9 104
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	10 650	9 104
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		17 609
	Autres * (3)	072	074	29 751	29 751
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	178 925	178 925
	Charges constatées d'avance *	092	094	424	424
	Total II	096	098	209 100	208 062
Total général (I+II)		110	112	219 750	9 104
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		170 000	170 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134		13 910	2 504
	Résultat de l'exercice	136		12 505	11 406
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		196 414	183 910
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETRES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		14 232	28 249
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		14 232	28 249
Total général (I + II + III)				180	210 646
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise										AGV										
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le										
										13 1 1 2 2 0 1 5										13 1 1 2 2 0 1 4										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										209										210									
	Production vendue										215										214									
	Production stockée *										217										218									
	Production immobilisée *																				222									
	Subventions d'exploitation reçues																				224									
	Autres produits																				226									
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																				230									
																					232									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																				234									
	Variation de stock (marchandises) *																				236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																				238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																				240									
	Autres charges externes * :										242										244									
	Impôts, taxes et versements assimilés										243										250									
	Rémunérations du personnel *																				252									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																				254									
	Dotations aux amortissements *																				256									
	Dotations aux provisions																				262									
	Autres charges										259										260									
	Total des charges d'exploitation (II)																				264									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																				270										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers										(III)										280									
	Produits exceptionnels										(IV)										290									
	Charges financières										(V)										294									
	Charges exceptionnelles										(VI)										300									
	Impôts sur les bénéfices *										(VII)										306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																				310										
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																				316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																				318									
	Provisions non déductibles *																				322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																				324									
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247										248									
	Entrepris nouvelles										986										987									
	Reprise d'entreprises en difficulté										981										989									
	ZFA										345										344									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																				356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																				360									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370										
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381										380										
Montant de la T.V.A. collectée										374										376										
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :										378										399										

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AGV

31/12/2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Contraventions		342
Total des réintégrations diverses		330 342

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AGVNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	450	412		414		416	450	450
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	10 200	462		464		466	10 200	10 200
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	10 650	492		494		496	10 650	10 650
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	6 554	552	2 550	554		556	9 104	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	6 554	572	2 550	574		576	9 104	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AGV

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : AGV

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandon de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
-----------------------------	--------------------------	-----	--

IV - CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)	117	
---	-----	--

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous.
Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	du 024	au 160	
Date de cessation	186		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGV

ADRESSE (voie)

40 RUE FERNAND PELLOUTIER

CODE POSTAL

92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	17 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique OLIVIER DE FONTENAY Prénom(s) Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 17 000Naissance : Date 070373 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SE Pays Adresse : N° 40 Voie B RUE FERNAND PELLOUTIERCode postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGV

ADRESSE (voie)

40 RUE FERNAND PELLOUTIER

CODE POSTAL

92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			424.22
27/07/2015 BQU AXA MotoClub 14 01 à 07/2016	424.22		
COMPTES DE PASSIF			



ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc pénalité			342.00
17/02/2015 BQU Amende FIAT 500	45.00		
16/03/2015 BQU Pénalités URSSAF	36.00		
19/03/2015 BQU Amende FIAT 500	17.00		
22/05/2015 BQU Contravention Fiat 500	17.00		
22/05/2015 BQU Contravention Fiat 500	90.00		
15/06/2015 BQU Contravention Fiat 500	17.00		
13/07/2015 BQU Contravention	35.00		
04/08/2015 BQU Contravention	17.00		
11/08/2015 BQU Contravention	17.00		
23/11/2015 BQU Chq 35 Contravention	17.00		
31/12/2015 BQU Contravention chq 37	17.00		
31/12/2015 BQU Contravention chq 38	17.00		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		450		450			
20500000	Concessions et droit similaire	450		450			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 096		3 646		2 550	69.94
21820000	Matériel de transport	10 200		10 200			
28182000	Amo matériel de transport	9 104		6 554		2 550	38.91
TOTAL I		1 546		4 096		2 550	62.26
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				17 609		17 609	100.00
41100000	Clients			17 609		17 609	100.00
AUTRES CREANCES		29 751				29 751	
44551000	T.V.A. à décaisser	9 891				9 891	
44566000	T.V.A. s autre bien et service	360				360	
45500002	Compte courant SCI Croissy	19 500				19 500	
DISPONIBILITES		178 925		190 454		11 529	6.05
51200000	Banques	178 925		190 454		11 529	6.05
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		424				424	
48600000	Charges constatées d'avance	424				424	
TOTAL II		209 100		208 062		1 038	0.50
TOTAL GENERAL		210 646		212 158		1 512	0.71

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		170 000	170 000		
10100000 Capital		170 000	170 000		
REPORT A NOUVEAU		13 910	2 504	11 406	455.49
11000000 Report à nouveau(solde crédit)		13 910	2 504	11 406	455.49
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		12 505	11 406	1 099	9.63
TOTAL I		196 414	183 910	12 505	6.80
AUTRES DETTES		14 232	28 249	14 017	49.62
43000000 Sécu.sociale,autres organismes			15 909	15 909	100.00
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice		2 353	1 537	816	53.09
44551000 T.V.A. à décaisser			2 758	2 758	100.00
44571000 T.V.A. collectée		11 879	2 935	8 944	304.76
44800000 Etat,Chge à payer-Prod à recev			486	486	100.00
45500000 Associés Comptes courants			1 036	1 036	100.00
45500001 Compte courant ALERIS			3 588	3 588	100.00
TOTAL III		14 232	28 249	14 017	49.62
TOTAL GENERAL		210 646	212 158	1 512	0.71

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	44 721		106 254		61 534	57.91
70600000 Prestations de services	44 721		106 254		61 534	57.91
AUTRES PRODUITS			1		1	100.00
75800000 Prodt divers gestion courante			1		1	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	44 721		106 255		61 535	57.91
AUTRES CHARGES EXTERNES	3 556		9 406		5 849	62.19
61600000 Primes d'assurances	1 377		1 782		405	22.73
62260000 Honoraires	1 800		1 500		300	20.00
62270000 Frais d'actes et contentieux			17		17	100.00
62340000 Cadeaux à la clientèle			53		53	100.00
62500000 Déplacements,mission réception			5 363		5 363	100.00
62600000 Frais postaux et de télécomm.			217		217	100.00
62610000 Frais de téléphone et internet			75		75	100.00
62700000 Services bancaires et assimilé	380		399		19	4.87
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	899		971		72	7.42
63512000 Taxes foncières			486		486	100.00
63513000 CFE	414				414	
63514000 Taxe sur véhicule de société	485		485			
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	36 013		62 700		26 687	42.56
64400000 Rémunérat. travail exploitant	36 013		62 700		26 687	42.56
CHARGES SOCIALES	13 204		17 744		30 948	174.41
64510000 Cotisations à l'URSSAF	6 671		3 868		10 539	272.47
64530000 CIPAV	3 426		11 346		14 772	130.19
64580000 RAM	3 107		2 530		5 637	222.81
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 550		3 367		817	24.26
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	2 550		3 367		817	24.26
AUTRES CHARGES			1		1	100.00
65800000 Chge diverse gestion courante			1		1	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	29 815		94 188		64 374	68.35
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	14 906		12 067		2 839	23.52
PRODUITS FINANCIERS	294				294	
76000000 Produits financiers	294				294	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			161 870		161 870	100.00
77500000 Prodt cessions d'éls actifs			161 870		161 870	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	342		160 994		160 652	99.79
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	342		111		231	207.00
67500000 Valeur comptable actif cédé			160 883		160 883	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 353		1 537		816	53.09
69500000 Impôts sur les bénéfices	2 353		1 537		816	53.09

DETAIL LIASSE 2033-B[illegible]

AGV

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 170.000 euros
Siège social : 40, rue Fernand Pelloutier
92100 Boulogne Billancourt
533 891 974 R.C.S NANTERRE

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15.06.2016

L'an deux mille seize, le quinze juin, à 9heures,

L'associé unique de la société AGV, société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 170.000 euros dont le siège social est sis 40 rue Fernand Pelloutier – 92 100 Boulogne Billancourt et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 533 891 974 R.C.S Nanterre (la « **Société** ») a organisé ce jour une assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée Générale** ») au siège de la Société.

Monsieur Olivier de Fontenay, Gérant de la Société, préside l'Assemblée Générale (le « **Président** »).

Le Président a préalablement à l'Assemblée Générale réuni l'ensemble des documents suivants :

- le rapport de gestion du Gérant de la Société ;
- les comptes annuels clos le 31 décembre 2015 (bilan, compte de résultat et annexes) ; et
- le projet de texte de résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture du rapport de gestion du gérant de la Société ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Quitus au Gérant de la Société ;
4. Questions diverses ; et
5. Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion.

Les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.



De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les comptes dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport et qui se soldent par un bénéfice de 14.906 euros.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, donne quitus de sa gestion au gérant de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs résolutions adoptées par les associés.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

* * * * *

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.


Le Président
Monsieur Olivier de Fontenay